

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Techni-Help Sàrl**, 1700 Fribourg

Déclaration de faillite: 08.02.2010
Suspension de faillite: 07.06.2010

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.07.2010

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Conception, réalisation, installation, importation, exportation et commercialisation de matériel lié à la sécurité, en particulier d'équipements de télésurveillance, vidéo et télécommunication (cf. statuts pour but complet). (Réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut 1700 Fribourg

00508183